

**AST74 : LA PAROLE AUX ADHÉRENTS****«UNE AIDE PRÉCIEUSE POUR LE MAINTIEN EN EMPLOI D'UN SALARIÉ»**

Arti-Sols a récemment bénéficié de l'expertise d'AST74 pour la reconversion d'un de ses employés. Une collaboration réussie qui illustre l'importance des services de prévention et de santé au travail dans la gestion des risques professionnels et le maintien en emploi. Le directeur et l'employé témoignent.

Didier Szczepiak est employé chez Arti-Sols depuis 20 ans. À 57 ans, il connaît depuis plusieurs années des problèmes de santé liés à son activité de poseur de revêtements de sols. Malgré l'utilisation d'équipements de protection, il a développé au fil du temps des troubles musculo-squelettiques importants, notamment aux genoux, aux coudes, à l'épaule et à la hanche. Des soucis de santé ayant entraîné plusieurs arrêts de travail, parfois de longue durée. Face à cette situation, l'entreprise a été accompagnée par la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle d'AST74 pour trouver une solution durable et faciliter le maintien en emploi de ce salarié.



Frédéric Gonnellaz et Didier Szczepiak.

**Trouver la solution la plus adaptée**

«Au départ, nous faisons plutôt appel à AST74 pour les visites médicales obligatoires», explique Frédéric Gonnellaz, directeur d'Arti-Sols. Mais quand Didier a rencontré des difficultés de plus en plus importantes pour continuer à travailler dans notre entreprise, nous avons fait appel à eux pour trouver des solutions adaptées.» Didier Szczepiak acquiesce et poursuit : «J'ai effectivement connu des soucis de santé de plus en plus nombreux. J'ai été opéré du genou gauche, j'ai eu des tendinites aux deux coudes, à l'épaule droite et un problème à la hanche. J'ai même été arrêté pendant un an à cause de mon genou. J'aimais mon métier, mais il devenait compliqué pour moi de l'exercer, je souffrais trop.» Face à cette situation, AST74 a mobilisé une équipe pluridisciplinaire comprenant un médecin du travail, une ergonome conseillère en maintien en emploi. Après avoir écarté l'option d'un poste de magasinier jugé inadapté, une autre solution a été trouvée : la reconversion de Didier en conducteur de travaux. Plusieurs dispositifs ont permis ce retour en emploi : un rendez-vous de liaison ainsi qu'un essai encadré durant l'arrêt de travail pour vérifier la possibilité de reprendre sur ce nouveau poste, suivi d'une convention de rééducation professionnelle pour se former. «AST74 nous a accompagné tout au long du processus», se souvient Monsieur Gonnellaz. Ils sont intervenus

plusieurs fois et ça s'est très bien passé. L'équipe d'AST74 a été très proactive, ils nous ont amené des solutions, et nous ont notamment aidé à obtenir une aide de l'Assurance maladie pour le financement de la formation.»

**Tout le monde y gagne**

Aujourd'hui, Didier s'épanouit dans ses nouvelles fonctions : «Je travaille la moitié du temps au bureau pour les devis, les démarches administratives, le reste en extérieur pour prendre des photos, effectuer des mesures, suivre les poseurs sur les chantiers. Je me sens mieux dans mon poste.» Cette réussite souligne l'importance d'un accompagnement personnalisé en matière de santé au travail. «Que quelqu'un d'extérieur à l'entreprise nous explique les difficultés du salarié, ce qu'il peut ou non faire, ça change tout,» confirme M. Gonnellaz. «Et puis cette reconversion nous a permis de développer un poste qui était peu exploité, ce qui est finalement un plus pour l'entreprise, conclut avec le sourire le chef d'entreprise. Je suis content que la reconversion ait pu fonctionner, je vois mon salarié plus heureux et épanoui au travail. Il a du mérite : c'est quand même un sacré changement de passer des chantiers aux bureaux, de gérer du personnel, d'aller vers la clientèle, etc.» L'intervention

**« Didier avait une grande expérience professionnelle et une ancienneté dans l'entreprise, nous n'avions clairement pas envie de nous séparer de lui. Grâce à AST74, nous avons trouvé une solution de maintien en emploi qui convient à tous. »**

Frédéric Gonnellaz, directeur d'Arti-Sols

d'AST74 ne s'arrête pas là. Un suivi régulier est maintenu pendant encore quelque temps pour s'assurer de la bonne adaptation de Didier à son nouveau poste.

**QUI PEUT SOLLICITER LES ÉQUIPES D'AST74 ?**

À la demande du chef d'entreprise, et en relation avec le médecin du travail, les professionnels d'AST74 se déplacent sur le terrain, partagent leur expertise et accompagnent les dirigeants dans la mise en œuvre d'actions de prévention. Ces prestations sont incluses dans la cotisation annuelle.

**ARTI-SOLS**

- Entreprise spécialisée dans la vente et la pose de revêtements de sols basée à Épagny.
- Date de création : 1982
- Nombre de salariés : 38

Pour en savoir plus sur comment nous pouvons vous accompagner dans le maintien en emploi de vos salariés :



AST74 • 44 chemin de la Prairie 74013 Annecy • 04 50 45 13 56

Pôle Prévention : prevention@ast74.fr

Cellule de prévention de la désinsertion professionnelle : cellulepdp@ast74.fr

www.ast74.fr